

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2010

PROFESSION D'AGENT SPORTIF - (n° 2345)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Boënnec

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 56, substituer à la première occurrence du mot :

« à »,

les mots :

« au deuxième alinéa de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.